PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 1 er décembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents, Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud et Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
    - 06.01. Augmentation salariale 2026+pourcentage REER
    - 06.02. Normes pour les déplacements, repas et hébergement 2026
    - 06.03. Information fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
    - 06.04. Résolution calendrier des séances ordinaires 2026
    - 06.05. Résolution pour date de la séance extraordinaire du budget 2026 et du Plan triennal d'immobilisations (PTI)
    - 06.06. Résolution pour paiement de factures en décembre 2025
    - 06.07. Vente pour non-paiement de taxes
    - 06.08. Service première ligne consultations juridiques
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
    - 07.01. Taxe 9-1-1
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
    - 08.01. Résolution pour mandat de signatures de la conventions 2025 pour le programme PAVL-Double vocation
    - 08.02. Résolution pour la déclaration des transports en 2025 pour le programme PAVL- Double vocation
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
    - 09.01. Adoption du budget de la RIGMRIM
    - 09.02. Adoption de l'offre de services pour SOMAEU
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)
    - 10.01. Entente de regroupement pour services animaliers
    - 10.02. Tarification pour inspecteur en environnement et bâtiments
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
    - 14.01. Activités du Maire
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 140-12-2025
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Langis Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2025 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 141-12-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 17 novembre 2025 soit accepté, tel quel.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2025,** le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2025 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, **Résolution 142-12-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 2 278.35 $.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Augmentation salariale 2026 + pourcentage REER

Résolution 143-12-2025

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que les salaires des employés(e)s, le traitement des élu(e)s et des pompiers en pratique et caserne soient haussés de 7.5 % pour les 2 prochaines années afin d'approcher du 25e centile des diverses responsabilités du monde municipal de Chaudière-Appalaches ; les interventions des pompiers, quant à eux, suivront l'entente intermunicipale avec un ipc de 1.9 % ; pour ce qui est du REER, il reste à 4 %.

06.02. Normes pour les déplacements, repas et hébergement 2026

Résolution 144-12-2025

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Langis Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'utiliser pour l'année 2026, les tarifs suivants :

Prix de l'essence	**Allocation**
Moins de 1.40 $/litre	0.50 $/km
1.40 $/litre à 1.99 $/litre	0.55 $/km
2.00 $/litre et plus	0.65 $/km

Repas

Remboursement sur présentation de facture, sans boisson alcoolisée, pour un coût total maximum de 15 $ pour le déjeuner, 25 $ pour le dîner, 35 $ pour le souper, taxes et pourboires inclus, et ce pour toute personne mandatée à représenter la municipalité dans une activité. En cas de dépassement, la demande sera déposée au Conseil.

Hébergement

Pour hébergement hôtelier : remboursement sur présentation de facture et si hébergement chez un particulier le remboursement est de 50 $/nuit.

06.03. Information sur la fermeture du bureau pour les Fêtes

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

06.04. Résolution calendrier des séances ordinaires 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 145-12-2025**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter le calendrier suivant :

Les séances ordinaires du Conseil municipal débutent toujours à 19 h.
Les dates sont : mardi 6 janvier 2026 ;
lundi 2 février 2026 ;
lundi 2 mars 2026 ;
mardi 7 avril 2026 ;
lundi 4 mai 2026 ;
lundi 1 er juin 2026 ;
lundi 6 juillet 2026 ;
lundi 10 août 2026 ;
mardi 8 septembre 2026 ;
lundi 5 octobre 2026 ;
lundi 2 novembre 2026 ;
mardi 1 er décembre 2026 ;
Un avis public du contenu de cette résolution sera affiché conformément à la loi.

06.05. Résolution pour date de la séance extraordinaire du budget 2026 et du Plan triennal d'immobilisation (PTI)

CONSIDÉRANT QUE les articles 953.1, 954 et 957 du Code Municipal du Québec stipulent que le budget et le plan triennal d'immobilisations doivent être adopter le 31 décembre 2025 au plus tard et être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE **Résolution 146-12-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2026 et du Plan Triennal d'Immobilisations aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 19 h ; un avis public sera affiché.

06.06. Résolution pour paiement de factures en décembre 2025

Résolution 147-12-2025
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que les factures qui entreront en décembre soient acquittées sur réception afin qu'il y en ait le moins possible en circulation au 31 décembre 2025 ; la liste sera présentée à la séance de janvier pour entériner les paiements.

06.07. Vente pour non-paiement de taxes

Aucun retard qui doit se rendre à la mise en vente cette année.

06.08. Service première ligne consultations juridiques

Résolution 148-12-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 10 novembre 2025 de l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour un

montant forfaitaire annuel de 1 320 $, en plus des débours et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2 %, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1 er octobre de chaque année.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Taxe 9-1-1

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES SERVICES 9-1-1 ET DE LA RÉPARTITION INCENDIE

ATTENDU QUE le rôle des municipalités est d'assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et que la répartition incendie est aussi une compétence municipale ;

ATTENDU QU' il faut dissocier le financement de ces deux (2) services ;

9-1-1

ATTENDU QUE la Taxe municipale 9-1-1 est perçue sur les comptes téléphoniques était fixée au Québec à un montant mensuel de 0,46 $ depuis le 1er août 2016 ;

ATTENDU QUE le Québec vit un écart par rapport aux autres provinces ;

ATTENDU QU' en mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars pour l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération et que ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles nécessaires pour maintenir cette nouvelle technologie ;

ATTENDU QU' une augmentation de la taxe a eu lieu au 1er janvier 2024 à 0,52 $ et que celle-ci est indexée annuellement ;

ATTENDU QUE les centres d'urgence 9-1-1 ont eu, au cours des dernières années, des augmentations significatives de coûts pour assurer un service de qualité ;

ATTENDU QUE l'augmentation et l'indexation de la Taxe 9-1-1 sont essentielles au financement de ce service et que celle-ci doit être réservée aux centres d'urgence qui reçoivent ces appels ;

Incendie

ATTENDU QUE les centres secondaires de répartition santé et policier sont financés par leurs propres ministères et qu'aucun financement n'est accordé à la répartition incendie ;

ATTENDU QUE la charge de travail a considérablement augmenté à la répartition incendie, service qui contribue à

l'atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie et de l'arrivée des schémas de couverture de risque ;

ATTENDU QUE les centres d'urgences sont contraints d'augmenter la contribution financière des municipalités pour offrir le service de répartition incendie ;

ATTENDU QUE certains centres d'urgence ont déjà effectué de nombreuses représentations auprès des autorités gouvernementales et instances décisionnelles afin de les sensibiliser à cette réalité ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 149-12-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

QUE le rehaussement et l'indexation de la Taxe 9-1-1 soit réservé exclusivement aux centres primaires qui reçoivent les appels 9-1-1 ;

QUE le gouvernement du Québec contribue au financement des centres secondaires de répartition incendie, et ce, afin d'alléger le fardeau fiscal des municipalités associé à ce service essentiel.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Résolution pour mandat de signatures de la convention 2025 pour le programme PAVL-Double vocation

Résolution 150-12-2025
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de mandater mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet la convention d'aide financière du PAVL-Double vocation pour l'année 2025.

08.02. Résolution pour déclaration des transports en 2025 pour le programme PAVL- Double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QU' il s'agit d'un renouvellement de demande sans modification ;

ATTENDU QUE la situation du transport lourd de l'année en cours est évaluée à 1 689 camions circulant sur 11.2 km total de route, sur le Rang 6 et le chemin Pinguet ;

POUR CES MOTIFS, Résolution 151-12-2025

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés en 2025.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Adoption du budget de la RIGMRIM

Résolution 152-12-2025

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(e)s que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte le budget 2026 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet-Montmagny indiquant des revenus et dépenses de 1 061 752 $ et la contribution municipale évaluée à 12 237.09$.

09.02. Adoption de l'offre de services pour SOMAEU

Résolution 153-12-2025

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'accepter l'offre de Tetra Tech QI inc., pour l'année 2026, d'effectuer la vérification mensuelle des données du Suivi des Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées ainsi que de produire le rapport annuel pour une enveloppe budgétaire de 5000$ plus taxes et d'accorder un aide technique au responsable du réseau d'égout au besoin pour une enveloppe budgétaire de 1 750$ plus taxes.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)

10.01. Entente de regroupement pour services animaliers

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Armagh, Cap-Saint-Ignace, Lac- Frontière, l'Islet, Notre-Dame-de-Rosaire, Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Damase- de-L'Islet, Sainte-Claire, Saint-Fabien-de-Panet, St-Apolline-de-Patton, Sainte-Félicité, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Gervais, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Just-de- Bretenières, Saint-Omer,

Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et la Ville de Montmagny désirent présenter un projet un projet de mise en commun de services animaliers offerts à la population des municipalités de la MRC de L'Islet, de la MRC de Montmagny et de la MRC de Bellechasse dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 154-12-2025**
il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet s'engage à participer au projet de regroupement de services animaliers ;
– Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
– Le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
– Le conseil désigne Mme Dany Marois, D.G./greffière-trésorière, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

10.02. Tarification pour inspecteurs en environnement et bâtiments

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies ont confié à la MRC de L'Islet le mandat d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme locaux de même que pour le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE pour les services rendus aux municipalités, une facturation est effectuée et qu'elle doit représenter les coûts réels engendrés pour donner ces services;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, le taux horaire a été fixé par résolution à 60,00 $/heure avec une révision annuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce taux horaire n'a pas été révisé depuis 4 ans et qu'avec le taux d'inflation les salaires et autres charges ont augmenté considérablement;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 155-12-2025**
il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et

résolu à l'unanimité des conseillers(ères) qu'à compter du 1er janvier 2026, le taux horaire pour les travaux d'inspection dans les municipalités dont le mandat a été confié à la MRC de L'Islet soit fixé à 75,00 $/heure et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.).

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

Rien

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

13.01. Hockey mineur : Le conseil unanimement décline la demande de subvention.

14. VARIA

14.01. Activités du Maire
Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune et seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

16. CORRESPONDANCE

Tous les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 156-12-2025
Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 45.

Maire **D.G/greffière-trés.**